



LOUIS PLAMONDON

DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Bloc Québécois

« LES PARTIS FÉDÉRALISTES NE RESPECTENT PAS LES CONSENSUS QUÉBÉCOIS »

« Que nous réserve la session parlementaire qui s'amorce ? Rappelons que la dernière session n'a pas été de tout repos ! Guidé par son idéologie rétrograde, le gouvernement conservateur a littéralement "bulldozé" les travaux parlementaires, notamment avec ses projets de loi Mammouth.

En effet, pas moins de 30 bâillons ont été utilisés pour limiter les débats et faire échec au processus démocratique depuis la dernière élection. Ottawa a ainsi imposé aux Québécoises et aux Québécois des mesures législatives et budgétaires qui ne correspondent ni à leurs valeurs, ni à leurs intérêts.

« Le plus révélateur, cependant, c'est que ce gouvernement a obtenu l'appui du Parti libéral et du NPD pour certaines de ses mesures les plus controversées. »

L'exemple le plus frappant qui prouve que lorsque les intérêts du Canada vont à l'encontre de ceux du Québec, les députés fédéralistes du Québec choisissent les intérêts du Canada plutôt que ceux de la nation québécoise, est sans contredit le financement fédéral au projet hydroélectrique de Churchill Falls (Terre-Neuve et Labrador).

Les trois partis fédéralistes ont défendu avec enthousiasme l'implication d'Ottawa dans ce projet. Seul le Bloc Québécois a fait valoir l'opposition non-équivoque du Québec et les deux motions unanimes de l'Assemblée nationale condamnant ce financement indécent à un compétiteur d'Hydro-Québec.

Le Bloc Québécois a aussi fait valoir les consensus québécois en matière d'assurance-emploi, de valeurs mobilières, d'affaires étrangères suite à l'attitude déshonorante du Canada dans le conflit israélo-palestinien ainsi que de sécurité publique, en dénonçant la décision de mettre fin au financement pour le recrutement de policiers et en dénonçant également le refus du gouvernement Harper de transférer les données du registre des armes à feu au Québec.

Chaque fois que l'Assemblée nationale s'est prononcée unanimement, chaque fois qu'elle a fait valoir les intérêts et les valeurs de la nation québécoise au gouvernement fédéral, le Bloc Québécois a interpellé les conservateurs, mais aussi les autres partis fédéralistes à la Chambre des communes, afin qu'ils agissent en conséquence.

Par ailleurs, la session d'automne a également marqué le sixième anniversaire de la reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes. Le peuple québécois était donc en droit de s'attendre à ce que cette reconnaissance s'accompagne de gestes concrets.

Les actions du Bloc Québécois ont toutes été dirigées en ce sens, avec notamment le dépôt d'un projet de loi visant à abroger la Loi sur la clarté qui nie à la nation québécoise son droit inhérent à l'autodétermination.

Le Bloc Québécois, à l'instar de tous les partis à l'Assemblée nationale, n'a jamais accepté la préséance de la Loi sur la clarté sur les lois québécoises. Les Québécoises et les Québécois auront l'occasion, lors du vote qui devrait avoir lieu ce printemps, de voir si les partis fédéralistes seront cohérents avec la reconnaissance de la nation québécoise ou s'ils feront la démonstration que cette reconnaissance n'était qu'un leurre. Même le NPD, qui est toujours empêtré dans ses contradictions et son double discours, devra révéler son vrai visage.

Fidèle à son habitude, le Bloc Québécois a proposé des solutions concrètes à des problèmes précis afin d'améliorer le sort des citoyennes et citoyens. Nous avons, entre autres, déposé un projet de loi pour corriger l'une des aberrations de la loi sur l'assurance-emploi qui prive de prestations les travailleurs mis à pied à la suite d'un long conflit collectif de travail. Nous avons également déposé un projet de loi visant à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle, un phénomène qui mérite une réponse bien plus efficace que la seule imposition de peines minimales. Dans ces deux cas, ce ne sont pas les solutions qui manquent, c'est l'absence de volonté politique du gouvernement.

Devant l'apparente inflexibilité des conservateurs, leur manque de compassion à l'égard des citoyens les plus vulnérables, leur incompréhension de la réalité des régions du Québec et leur fermeture aux demandes du Québec, il faut que les députés du Québec soient libres de faire état des demandes unanimes de l'Assemblée nationale et des consensus québécois.

Heureusement, les Québécoises et les Québécois peuvent compter sur le Bloc Québécois pour faire entendre, sans compromis, leur voix à la Chambre des communes.

POUR NOUS JOINDRE :
louis.plamondon@parl.gc.ca

Bureau 206, Édifice de la justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tél. : 613 995-9241
Télec. : 613 995-6784

307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél. : 450 742-0479
Télec. : 450 742-1976

702, rue Mgr Panet
Nicolet (Québec) J3T 1C6
Tél. : 819 293-2041
1 866 693-2041
Télec. : 819 293-5522

DÉPÔT D'UN PROJET DE LA LOI POUR ANNULER LA LOI SUR LA CLARTÉ RÉFÉRENDAIRE

L'automne dernier, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi visant à abroger la Loi sur la clarté référendaire, adoptée en 2000 par le gouvernement libéral dans la foulée du référendum de 1995.

Le projet de loi C-457, présenté par le député de Richmond-Arthabaska, André Bellavance, vise à corriger une erreur historique pour la nation québécoise, car le Parlement fédéral avait imposé, par le biais de sa loi, des conditions à la nation québécoise concernant son autodétermination.

La loi actuelle établit certaines balises quant à la question qui doit être posée lors d'un référendum et sur la majorité qui devrait être obtenue, sans toutefois établir fermement de minimum pour une « majorité claire ». Elle prévoit aussi que la question doit être examinée au préalable par la Chambre des communes, pour permettre aux députés canadiens de juger si elle est suffisamment claire.

« C'est inqualifiable, injustifiable et toujours injustifié. Il n'y a pas de Parlement qui va imposer au Québec, ni à aucune autre province d'ailleurs, la façon de faire en ce qui concerne son autodétermination. »

Le projet de loi forcera tous les partis, et plus particulièrement les 75 députés du Québec, à se prononcer sur la pertinence de la Loi sur la clarté. Habituellement, une telle initiative fait l'objet d'un vote libre, ce qui veut dire que les députés peuvent voter selon leur conscience.

Cette loi n'a plus sa place, d'autant plus que le principe de la nation québécoise a été reconnu par Ottawa en 2006. En conséquence, il faut donc reconnaître le droit inaliénable du Québec à l'autodétermination. Un vote contre le projet de loi reviendra à nier la reconnaissance de la nation québécoise.

D'ores et déjà, on sait que les députés libéraux du Québec voteront contre le projet de loi. Le gouvernement conservateur, comme les députés du NPD, refusent pour leur part à se prononcer sur la question pour le moment. Tout au plus, le NPD s'en tient à la Déclaration de Sherbrooke qui reconnaît une majorité simple de 50% + 1 des voix advenant une victoire du OUI lors d'un éventuel référendum sur l'indépendance du Québec.

PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE CHURCHILL FALLS

LE NPD FAIT FI DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Les conservateurs, on le sait, ont clairement fait une croix sur le Québec en s'engageant à aider financièrement le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador dans le projet hydroélectrique de Churchill Falls.

Le financement fédéral à ce projet hydroélectrique est profondément injuste et inéquitable envers le Québec. C'est, ni plus ni moins, de la concurrence déloyale envers Hydro-Québec, une société d'État que les Québécoises et les Québécois ont mis des années à bâtir avec leurs propres taxes et impôts.

Mais le plus choquant demeure l'attitude du NPD dans ce dossier. Alors qu'ils avaient promis, au lendemain de la dernière élection, de veiller au respect des intérêts de la nation québécoise, on constate aujourd'hui que plusieurs députés québécois du NPD ont défendu la position des conservateurs dans ce dossier.

Ils ont toutes sortes d'excuses bidon pour justifier leur position, alléguant entre autres que ce mégaprojet est bon pour l'environnement et la lutte aux gaz à effet de serre. Ils auraient pourtant dû savoir que c'est justement pour des raisons environnementales que la chef du Parti vert, Elisabeth May, a rejeté le projet !

Les députés du NPD ont aussi tenté de faire croire que le Québec pourrait bénéficier à son tour de l'aide fédérale pour développer davantage son potentiel hydroélectrique. Le gouvernement conservateur n'a pourtant ni programme ni critères permettant de croire que d'autres projets bénéficieront d'un financement fédéral.

Le NPD s'est également défendu en disant que, s'agissant d'une garantie de prêt, l'argent des Québécoises et des Québécois ne servira pas directement à financer un compétiteur d'Hydro-Québec. C'est faire abstraction que c'est en raison de sa santé financière, qui dépend des impôts et des taxes des contribuables du Québec, qu'Ottawa permet à Terre-Neuve-et-Labrador d'épargner un milliard de dollars en frais d'intérêts et que le projet va de l'avant.

Sans cette aide financière, le projet ne serait pas rentable et ne se réaliserait pas. C'est grâce au financement fédéral que l'électricité produite au Bas-Churchill pourra être revendue sur des marchés déjà développés par le Québec.

En défendant la décision des conservateurs d'accorder une aide financière déloyale et inéquitable au projet hydroélectrique du Bas-Churchill et en refusant de porter à Ottawa la voix de l'Assemblée nationale qui s'oppose catégoriquement à ce financement, le NPD a échoué à défendre les intérêts économiques des Québécoises et des Québécois.

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI DU GOUVERNEMENT HARPER TOUCHE PARTICULIÈREMENT LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

C'est au début de janvier, et dans la controverse, qu'est entrée en vigueur la réforme de l'assurance-emploi au Canada, conséquence de l'adoption de la Loi Mammouth C-38 adoptée par le gouvernement conservateur à force de bâillons.

Par cette réforme, les chômeurs disposent dorénavant d'une période moins longue pour se trouver un nouvel emploi et ils sont contraints d'accepter un travail à un salaire moindre, et ce, dans un secteur parfois éloigné de leur domicile.

Cette réforme affecte plus particulièrement les travailleurs saisonniers. Plusieurs manifestations se sont tenues pour dénoncer cette réforme, surtout dans l'est du pays, où les travailleurs saisonniers, les pêcheurs et les travailleurs forestiers notamment, sont nombreux.

Le gouvernement conservateur laisse ainsi laisser tomber le Québec puisque 40 % de tous les travailleurs saisonniers qui bénéficient de l'assurance-emploi sont québécois. Après s'être accaparé des milliards de dollars de la caisse, voilà que le fédéral décide unilatéralement de guillotiner le régime de l'assurance-emploi, qui n'est dorénavant plus un programme d'aide aux chômeurs, mais bien une taxe à l'emploi ! La lutte au déficit se fait sur le dos des chômeurs et de nos régions !

« Il ne s'agit pas ici de l'argent du gouvernement, mais bien de celui des travailleurs, des travailleuses et des employeurs. Cette

réforme signifie l'appauvrissement des travailleurs et l'affaiblissement de toutes les régions du Québec. Il s'agit d'un véritable saccage de l'assurance-emploi ! »

Les modifications toucheront non seulement les travailleurs saisonniers, mais également les employeurs qui risquent de perdre ainsi leur main-d'œuvre expérimentée. En effet, des modifications à la loi resserrent les règles d'accessibilité et obligent les prestataires à accepter des emplois à un taux de rémunération plus bas et à une plus grande distance de leur domicile. Plusieurs travailleurs seront contraints d'accepter des emplois qui proposent 70 % de leurs salaires.

Le gouvernement conservateur va à l'encontre des intérêts de la nation québécoise, comme le démontre le large consensus pour l'abandon de cette réforme décriée à la fois par les associations municipales, les organismes communautaires et nombre d'intervenants œuvrant dans le domaine du développement économique.

Le fédéral fait ainsi un pied de nez à l'Assemblée nationale, pourtant maître d'œuvre des programmes d'employabilité, qui a voté à l'unanimité deux résolutions demandant au fédéral de renoncer à apporter des modifications à l'assurance-emploi à l'encontre des intérêts des régions du Québec !

PROJET DE LOI POUR SOUTENIR LES FAMILLES DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR SE RANGE AUX ARGUMENTS DU BLOC QUÉBÉCOIS

Depuis des années, le gouvernement conservateur a fait des promesses quant à une aide financière pour soutenir les familles et les proches de victimes d'actes criminels. Après avoir tergiversé et ridiculisé les propositions concrètes du Bloc Québécois, voilà qu'il s'est finalement rangé à nos arguments en déposant le projet de loi C-44, Loi visant à aider les familles dans le besoin. C'est une victoire pour le Bloc Québécois puisque le gouvernement reprend pratiquement tous les éléments de nos projets de loi présentés.

Le Bloc Québécois a présenté à deux reprises des projets de loi qui avaient pourtant reçu l'assentiment de nombreux députés de l'opposition. Seuls les députés conservateurs s'y étaient opposés, malgré l'appui de l'Association Plaidoyer-Victimes ainsi que de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, dont son président de l'époque, Pierre-Hugues Boisvenu. Ce dernier, avant d'être nommé sénateur, avait collaboré à concevoir le projet de loi du Bloc Québécois présenté en 2010 et l'avait appuyé activement en dénonçant l'inaction du gouvernement conservateur.

La proposition du Bloc Québécois était simple : accorder un soutien financier aux familles de victimes d'actes criminels, notamment par des amendements au Code canadien du travail et aux règles de l'assurance-emploi, en introduisant un congé pour raisons familiales. Le projet de loi du Bloc Québécois proposait également, dans les cas où cela s'avérerait nécessaire, que les prestations accordées aux familles puissent s'échelonner sur une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines. La mesure du gouvernement est moins généreuse que notre projet de loi, notamment en ce qui a trait à la période de prestation et au montant maximal qui peut être versé aux familles durement éprouvées suite à un acte criminel. Cependant, il n'y a pas lieu de faire attendre davantage les parents qui souffrent et c'est pourquoi le Bloc Québécois appuie le projet de loi C-44.

GILLES DUCEPPE BLANCHI DE TOUTE ALLÉGATION

L'ancien chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a été blanchi des allégations d'utilisation illégale des ressources fournies par la Chambre des communes.

Rappelons que suite à un article paru dans la Presse l'année dernière, le Bureau de régie interne de la Chambre des communes s'est penché sur l'utilisation des budgets alloués aux partis politiques fédéraux afin de remplir des fonctions parlementaires additionnelles, ces dernières étant définies comme «des obligations et activités qui se rattachent à la fonction de député, où qu'elles soient exécutées, y compris les affaires publiques ou officielles et les questions partisanses.»

La conclusion du Bureau de régie interne, qui a rendu sa décision en novembre dernier, a été très claire : Gilles Duceppe n'a jamais enfreint aucun règlement de la Chambre des communes.



M-312 BATTUE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

UNE VICTOIRE POUR LE DROIT DES FEMMES

L'automne dernier, une majorité de parlementaires ont rejeté la motion M-312 du député conservateur Stephen Woodworth visant à créer un comité parlementaire chargé de se pencher sur la définition d'un être humain. Il s'agit d'une véritable victoire pour le droit des femmes car l'adoption d'une telle loi aurait en effet ouvert la voie à une recriminalisation de l'avortement et aurait constitué un recul inacceptable.

Fait assez surprenant, sur les 91 députés qui ont voté en faveur de cette motion, on y retrouve 10 ministres du gouvernement conservateur, dont madame Rona Ambrose, ministre responsable de la condition féminine ! Il faut toujours demeurer vigilant devant la base conservatrice qui souhaite constamment relancer le débat sur l'avortement avec l'accord tacite du Premier ministre Harper.

Ce dernier devrait plutôt prendre acte du vote majoritaire des parlementaires à la Chambre des communes et fermer la porte définitivement à la réouverture du débat sur l'avortement de façon directe ou indirecte.

CONFLITS COLLECTIFS DE TRAVAIL

LE BLOC QUÉBÉCOIS DÉPOSE UN NOUVEAU PROJET DE LOI POUR AIDER LES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'ASSURANCE-EMPLOI

Lors de la fermeture d'une entreprise, les travailleuses et les travailleurs mis à la rue doivent pouvoir compter sur des prestations d'assurance-emploi. Il est inacceptable qu'il y ait encore des employés qui se voient privés de prestations d'assurance-emploi lorsqu'une compagnie ferme ses portes à la suite d'un lock-out qui s'est éternisé.

Le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia et porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines, Jean-François Fortin, a déposé en novembre dernier un projet de loi qui permettrait de corriger cette lacune de la Loi sur l'assurance-emploi.

Les travailleuses et les travailleurs n'ont pas à être pénalisés parce que la méthode de calcul de l'admissibilité à l'assurance-emploi est inadaptée à leur condition bien particulière : celle de la perte de leur emploi à la suite d'un long conflit de travail collectif. La solution est toute simple et consiste à prolonger la période de référence donnant droit à l'assurance-emploi en y ajoutant la durée du conflit de travail. Ceci permettrait d'offrir le soutien

LE BLOC QUÉBÉCOIS A DÉPOSÉ UN PROJET DE LOI SUR LA TRAITE DES PERSONNES ET L'EXPLOITATION SEXUELLE

Le projet de loi C-452, déposé en octobre dernier par la députée du Bloc Québécois dans Ahuncic, Maria Mourani, a pour objectif de modifier le Code criminel en donnant aux policiers et aux procureurs des outils plus efficaces pour contrer l'exploitation et la traite de personnes.

Les individus coupables de traite de personnes commettent souvent d'autres délits violents. Ces trafiquants s'en sortent toutefois souvent avec de courtes peines, puisque celles-ci sont concurrentes. Ce projet de loi fait donc en sorte que la peine imposée pour traite de personnes soit calculée de manière consécutive à d'autres peines pour un même événement.

De plus, ce projet de loi renverse le fardeau de la preuve face à l'accusé, qui devra expliquer qu'il ne vit pas de l'exploitation d'autrui lorsqu'il est en présence d'une victime de traite. Cela facilitera le travail des procureurs dans un contexte où les victimes sont trop souvent des témoins fragiles et vulnérables.

Enfin, il permet aussi de confisquer les fruits de la criminalité de toutes personnes reconnues coupables de ces crimes odieux. Comment peut-on expliquer que nous saisissons les biens de ceux qui font le commerce des drogues illégales, mais pas celui des êtres humains?

Plusieurs groupes de femmes ont appuyé ce projet de loi, tels que le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, et plusieurs autres.

Le Bloc Québécois invite tous les députés de la Chambre des communes, tous partis confondus, à appuyer ce projet de loi. Il en va de la dignité de toutes ces victimes qui méritent justice.

nécessaire aux Québécoises et aux Québécois aux prises avec cette situation pour le moins injuste.

Il s'agit de la seconde fois que le Bloc Québécois dépose un tel projet de loi. Le projet de loi C-395, déposé en 2009, avait franchi plusieurs étapes à la Chambre des communes, mais s'était heurté à l'insensibilité du gouvernement conservateur qui avait refusé d'octroyer la recommandation royale nécessaire à la poursuite de son étude. Celui-ci était donc mort au feuillet à l'étape de la troisième lecture.

Le Bloc Québécois espère maintenant que les conservateurs auront pris conscience qu'il faut aider ces femmes et ces hommes qui ont été laissés pour compte par le gouvernement fédéral et qu'ils choisiront, cette fois, d'appuyer le projet de loi du Bloc Québécois.

DES LACUNES SÉVÈRES ENTACHENT TOUJOURS LA GESTION DES CONSERVATEURS

À l'instar du vérificateur général, qui a déposé son rapport en octobre dernier, le Bloc Québécois ne peut que constater les piètres résultats du gouvernement conservateur en matière de gestion.

Dans de nombreux dossiers, comme la planification et l'évaluation de contrats de services professionnels, l'entretien des infrastructures de la Défense et la publication d'analyses budgétaires à long terme, le gouvernement conservateur n'obtient tout simplement pas la note de passage.

Contrats de services professionnels

Le gouvernement conservateur fait de la lutte au déficit une obsession. Pour atteindre son objectif, il est prêt à sacrifier de nombreux services aux citoyens et à mettre la hache dans des centres de services situés en région. Pourtant, le vérificateur général constate dans son rapport que des ministères gigantesques, tels Santé Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, multiplient le recours à des contrats de services professionnels sans en évaluer les avantages, les coûts et surtout les risques. Pour un gouvernement qui fait de l'efficacité un maître-mot, cela est particulièrement inquiétant.

En mettant à pied des fonctionnaires qui possèdent une connaissance approfondie des services aux citoyens, le gouvernement se prive d'une expertise qui peut nuire à l'efficacité des programmes et à la bonne marche du gouvernement. Avec la Commission Charbonneau, les Québécois voient tous les jours les effets de la perte d'expertise du ministère des Infrastructures du Québec qui n'a pas été en mesure de superviser adéquatement le travail des firmes privées.

Infrastructures de la Défense

À la moindre critique contre leurs décisions liées à la Défense, les conservateurs accusent l'opposition de vouloir priver les militaires des outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Or, le vérificateur général affirme que le gouvernement n'entretient pas adéquatement les infrastructures de base, comme les aérodromes, les installations d'entraînement et les édifices, une situation qui, à l'heure actuelle, pourrait menacer la santé et la sécurité des travailleurs.

Au lieu de dépenser des dizaines de milliards pour des avions de guerre et des armes technologiques ou encore l'ajout du qualificatif "royal" à ses troupes, le ministère de la Défense doit s'assurer que les installations de base répondent aux normes minimales. C'est tout simplement une question de respect du travail des femmes et des hommes qui consacrent leur carrière à la protection des citoyens.

Analyses budgétaires à long terme

Le vérificateur général joint également sa voix aux nombreuses personnes qui critiquent le manque de transparence financière du gouvernement. Il déplore notamment l'absence d'analyses budgétaires à long terme, pourtant un outil essentiel qui aiderait les parlementaires et les contribuables à mieux comprendre les finances du gouvernement.

Le constat du vérificateur général n'a rien d'étonnant. Coup sur coup, les conservateurs ont obligé le Directeur parlementaire du budget à recourir aux tribunaux pour obtenir les informations qui sont nécessaires à son travail, et ont rejeté les recommandations d'un comité parlementaire destinées à donner aux représentants de la population de meilleurs outils pour évaluer les finances du gouvernement. Devant ce gouvernement qui se complaît dans l'opacité, l'on peut douter légitimement de son engagement à publier des analyses budgétaires à long terme dès l'an prochain.



Saint-Léonard-d'Aston :
10^e anniversaire de la Fondation
J-P Despins



Nicolet : souper bénéfice de la
Fondation Le Parrainage



Saint-Célestin :
souper de la FADOQ



La Visitation : La criée des âmes



Inauguration de la nouvelle caserne de pompiers de Sorel-Tracy



Gentilly : encan chinois au profit de
la Fabrique



Nicolet : Inauguration des résidences
le Havre du Faubourg



Sorel-Tracy : hommage à Sylvain Simard
qui quitte ses fonctions comme député de
Richelieu après 18 ans de loyaux services



Sorel-Tracy : Journée de la relève
du club Archerot



Ottawa : conférence de la Fédéra-
tion protectrice des animaux



Rencontre avec Pierre-Karl
Péladeau



Ottawa : soirée 100^e anniversaire de
la Coupe Grey



Lancement du recueil
« l'Impressionnaire »
de Louise Valois-Liessens